

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 22 mai 2023

Date de l'annonce publique : 12/05/2023

Date de la convocation des conseillers : 12/05/2023

Mode de participation

Présences	12	Jungen, Tom (bourgmestre) - Strecker, Erny (échevin) - Reding, Edy (échevin) - Ballmann, Bettina (conseillère) - Brix, Nadine (conseillère) - Carelli, Sandra (conseillère) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Lourenço Martins, Angelo (conseiller) - Michels, Daniel (conseiller) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Thiry Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	0	Néant.
Absences	1	Klinski, Mireille (conseillère, excusée).
Référence		CC.2023-05-22 - 2.11
Point de l'ordre du jour		2.11
Objet		Acte notarié - Acquisition par la Commune (emprise sise à Roeser)

Le conseil communal,

Vu l'acte du 5 avril 2023, établi par Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, relatif à l'acquisition d'une place sise à Roeser effectuée dans un but d'utilité publique, à savoir pour la régularisation de la situation foncière de la voirie :

- Acte n° 22989 avec les époux Costanzo – Vanderstichel : acquisition d'une place voirie sise à Roeser, rue des Fleurs, inscrite au cadastre de la Commune de Roeser, section F de Roeser, comme suit :
 - Numéro 581/2370, lieu-dit: "rue des Fleurs", place voirie, contenant 12 centiares.

Considérant que l'acquisition a eu lieu pour et moyennant le prix de 120,00 euros ;

Considérant que cette acquisition est effectuée dans un but d'utilité publique, à savoir pour la régularisation de la situation foncière de la voirie ;

Vu l'article 4/650/221100/99001 du budget communal ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver l'acte n° 22989 du 5 avril 2023, établi par Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, relatif à l'acquisition d'une place sise à Roeser, rue des Fleurs.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mercredi 31 mai 2023


Le bourgmestre,


Le secrétaire ff,